

**RÉUNION DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION
SUR L'INTERDICTION DE LA MISE AU POINT, DE LA
FABRICATION ET DU STOCKAGE DES ARMES
BACTÉRIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) OU À
TOXINES ET SUR LEUR DESTRUCTION**

Genève, 11 - 13 décembre 2023

Secrétariat:

Unité d'appui à l'application de la CAB
Bureau des affaires de désarmement des
Nations unies (antenne de Genève)

Palais des Nations, CH-1211 Genève 10
Suisse

+41 (0)22 917 2230

bwc@un.org [https://disarmament.unoda.org/
biological-arnes/](https://disarmament.unoda.org/biological-arnes/)

Aux représentants permanents des États parties
et signataires de la Convention sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques
(biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CAB)

18 octobre 2023

**DISPOSITIONS RELATIVES À LA TROISIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LE RENFORCEMENT DE LA CONVENTION SUR LES ARMES BIOLOGIQUES
ET À LA RÉUNION DES ÉTATS PARTIES DE 2023¹**

Excellence,

Comme vous le savez, la neuvième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques (CABT) a décidé de créer un nouveau Groupe de Travail sur le renforcement de la Convention sur les armes biologiques. Lors de sa première session, en mars 2023, le Groupe de Travail a examiné les questions d'organisation et a décidé que la troisième session du groupe se tiendrait à Genève du 4 au 8 décembre 2023. En outre, la Conférence d'examen a décidé que la réunion des États parties de 2023 se tiendrait à Genève du 11 au 13 décembre 2023. Le président de la Conférence des États parties a envoyé une lettre datée du 29 septembre 2023 et je souhaite vous informer des modalités pratiques de ces deux réunions à venir.

La troisième session du groupe de travail débutera le 4 décembre 2023 à 10 heures dans la salle de conférence XVII (bâtiment E, porte 40). La réunion sera retransmise en direct sur [UN WebTV](#) et le flux audio en temps réel sera disponible sur la plateforme [ListenLive de l'ONU](#) à Genève. Le groupe de travail sera présidé par l'ambassadeur Flavio Soares Damico du Brésil. Comme convenu lors de la réunion d'organisation du groupe de travail, la troisième session abordera les thèmes suivants :

- Mesures de confiance et de transparence
- Mesures relatives au respect de la Convention et à la vérification
- Mesures relatives aux dispositions organisationnelles, institutionnelles et financières

L'Assemblée des États parties 2023 commencera à 10h00 le 11 décembre 2023 dans la salle de conférence XVIII (bâtiment E, porte 40). La réunion sera également diffusée en direct sur la [WebTV de l'ONU](#) et le flux audio en temps réel sera disponible sur la plateforme [ListenLive de l'ONU](#) à Genève. La réunion des États parties sera présidée par l'Ambassadeur Cristian Espinosa de l'Équateur.

Inscription

L'inscription aux deux réunions est désormais ouverte. Les accréditations officielles **ne sont pas** requises pour le groupe de travail ou l'assemblée des États parties. Les États parties sont priés d'enregistrer leur participation aux réunions par *note verbale* adressée à l'Unité d'appui à l'application de la Convention à l'adresse électronique ci-dessus, en indiquant la composition de leur(s) délégation(s)

¹ Traduction non officielle

avec les noms, titres et fonctions des membres, au plus tard le **17 novembre 2023**. Veuillez identifier clairement le chef de délégation. Veuillez soumettre une *note verbale* pour chaque réunion à laquelle ils participent, ou indiquer clairement que la même liste de délégations s'applique aux deux réunions. L'aide-mémoire ci-joint contient des informations détaillées sur la procédure d'inscription des participants aux réunions.

Documentation

La documentation officielle de la troisième session du Groupe de Travail sera affichée à l'adresse <https://meetings.unoda.org/node/67453> dès qu'elle sera disponible. La documentation officielle de la réunion des États parties de 2023 sera affichée à l'adresse suivante : <https://meetings.unoda.org/bwc-msp/biological- weapons-convention-meeting-of-states-parties-2023>.

Les États parties souhaitant soumettre des documents de travail sont encouragés à le faire avant le 17 novembre 2023 afin que les documents soient traités et mis à la disposition de tous les participants en temps utile. Ces documents doivent être soumis en format Microsoft Word à l'adresse électronique ci-dessus.

Plus d'informations

Des informations détaillées sur l'organisation de la troisième session du groupe de travail et de l'Assemblée des États parties de 2023 sont fournies dans l'aide-mémoire ci-joint. Veuillez lire attentivement ce document avant de vous inscrire. Toute question peut être adressée à l'Unité d'appui à la mise en œuvre à l'adresse électronique ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.



Daniel Feakes
Chef de l'Unité d'appui à l'application de la CAB

Pièce jointe :

- (1) Aide-mémoire pour les participants des États parties, des États signataires, des États observateurs, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales.